

Lettre de M. Valéry Giscard d'Estaing à M. Christian Beullac, ministre de l'Education pour l'organisation de la commémoration en 1981 du centième anniversaire des lois sociales de Jules Ferry, Paris, le 16 octobre 1980

Monsieur le ministre, L'année 1981 va marquer le centième anniversaire des lois scolaires de Jules FERRY, ou plus exactement de la première et de la principale d'entre elles, celle du 16 juin 1881. Cette loi, qui proclame la gratuité totale de l'enseignement primaire, fonde l'école de la République. Toute l'oeuvre scolaire de Jules FERRY en est directement issue comme en est issue, de 1881 jusqu'à nos jours, l'oeuvre scolaire, inlassablement poursuivie, développée et approfondie de ses divers successeurs. C'est pourquoi j'attache de l'importance à la commémoration d'un événement qui doit être aussi l'occasion d'un hommage à une institution actuelle. Cet hommage doit être rendu au fondateur de l'école de la République, et aussi à toutes celles et à tous ceux, enseignantes et enseignants, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour que notre système éducatif remplisse au mieux sa fonction qui n'a pas varié depuis un siècle : favoriser l'égalité des chances entre tous les jeunes Français, en développant leur savoir, dans le respect de leur conscience et leur apprendre à mieux se connaître les uns les autres et assurer ainsi, dans la tolérance et la fraternité, l'unité de la nation. Tel est, monsieur le ministre, l'esprit dans lequel je souhaite que soient organisées, sous l'égide du ministère de l'Education, les manifestations qui devront accompagner, l'an prochain, le centenaire des lois scolaires de Jules FERRY. Je vous invite à désigner une haute personnalité pour en entreprendre la préparation. Je vous prie de croire, monsieur le ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.